

VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU

Grille des usages de la municipalité de la paroisse de Saint-Athanase

4 feuillets et 1 plan.

GRILLE DES USAGES (348-001, 348-029, 348-041, 348-044, 348-046, 0073)						FEUILLET NO. 6		
GRUPE D'USAGES		H	H	P	C	H	H	H
NUMÉRO DE ZONE		02-202	02-203	02-204	02-205	02-300	02-301	02-302
CLASSE D'USAGE PERMIS								
Habitation	H							
Unifamiliale	h1	*	*		*	*		
Bifamiliale	h2	*	*					
Multifamiliale	h3		*					
Maison mobile	h4							
De ferme	h5							
Mixte	h6	*	*		*	*		
Commerce	C							
Détail et services	c1				*			
Mixte	c2				*			
Artériels	c3				*			
Services pétroliers	c4				*			
Industrie	I							
Fabrication	i1							
Site d'enfouissement	i2							
Autre que I1 et I2	i3							
Agricole	A							
Culture	a1							
Élevage	a2							
Usage connexe	a3							
	a4							
Communautaire	P							
Institutionnel/adm	p1							
Utilité publique	p2			*				
Récréation	p3							
Récréation extensive	p4							
Conservation	p5							
Usages	Permis							
Spécifiquement	Exclus				(1)			
Amendement / règlement							Abrogée	Abrogée
Dispositions spéciales			10.4			9.2		

Notes :

(1) Établissement où l'on sert principalement à boire (boissons alcooliques) et détenant un permis de brasserie, un permis de taverne, un permis de bar, ou un permis de club au sens de la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., ch. P-91).
 Commerce de biens et services où est exploitée de façon partielle ou intégrale la nudité des personnes sur place.
 Établissement dont l'activité principale est la danse et détenant un permis de brasserie, un permis de taverne, un permis de bar, ou un permis de club au sens de la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q. ch. P-91).
 Établissement dont l'activité principale est la danse et ne détenant pas un permis de brasserie, un permis de taverne, un permis de bar, ou un permis de club au sens de la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q. ch. P-91).

Groupe d'usages	H	C	C	C	H	C	C
Numéro de zone	02-328	02-329	02-330	02-331	02-332	02-333	02-334

CLASSE D'USAGE PERMIS							
Habitation	H						
Unifamiliale	h1		*				
Bifamiliale	h2						
Multifamiliale	h3	*					
Maison mobile	h4						
De ferme	h5						
Mixte	h6						

Commerce	C						
Détail et services	c1		*				
Mixte	c2		*				
Artériels	c3	*	*	*			
Services pétroliers	c4		*				

Industrie	I						
Fabrication	i1			*			
Site d'enfouissement	i2						
Autre que I1 et I2	i3						

Agricole	A						
Culture	a1						
Élevage	a2						
Usage connexe	a3						
	a4						

Communautaire	P						
Institutionnel / adm	p1						
Utilité publique	p2						
Récréation	p3						
Récréation extensive	p4						
Conservation	p5						

Usages	Permis	(3)					
Spécifiquement	Exclus	(1)	(1)	(1)			

Amendement / règlement				Abrogée	Abrogée	Abrogée	Abrogée
Dispositions spéciales							

Notes :

- (1) Établissement où l'on sert principalement à boire (boissons alcooliques) et détenant un permis de brasserie, un permis de taverne, un permis de bar, ou un permis de club au sens de la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., ch. P-91).
 Commerce de biens et services où est exploitée de façon partielle ou intégrale la nudité des personnes sur place.
 Établissement dont l'activité principale est la danse et détenant un permis de brasserie, un permis de taverne, un permis de bar, ou un permis de club au sens de la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q. ch. P-91).
 Établissement dont l'activité principale est la danse et ne détenant pas un permis de brasserie, un permis de taverne, un permis de bar, ou un permis de club au sens de la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q. ch. P-91).
- (3) Sont spécifiquement permis parmi la classe d'usage C³, les services de restauration et d'hébergement.

GRILLE DES USAGES

FEUILLET NO. 14

Groupe d'usages	H	H	H	H	I	I
Numéro de zone	03-512	03-513	03-514	03-515	03-516	03-517

CLASSE D'USAGE PERMIS

Habitation	H					
Unifamiliale	h1	*	*	*	*	
Bifamiliale	h2					
Multifamiliale	h3					
Maison mobile	h4					
De ferme	h5					
Mixte	h6	*	*	*	*	

Commerce	C					
Détail et services	c1					
Mixte	c2					
Artériels	c3					
Services pétroliers	c4					

Industrie	I					
Fabrication	i1				*	
Site d'enfouissement	i2					*
Autre que I1 et I2	i3				*	

Agricole	A					
Culture	a1					
Élevage	a2					
Usage connexe	a3					
	a4					

Communautaire	P					
Institutionnel / adm	p1					
Utilité publique	p2					
Récréation	p3					
Récréation extensive	p4				*	
Conservation	p5					

Usages	Permis				(4)	
Spécifiquement	Exclus					

Amendement / no. règlement						
Dispositions spéciales						

Notes :

(4) L'aéromodélisme.

Groupe d'usages	H	P	A	A	A	A	H	H
Numéro de zone	03-518	03-519	100	200	300	400	03-520	03-521

Habitation	H							
Unifamiliale	h1	*					*	*
Bifamiliale	h2							
Multifamiliale	h3							
Maison mobile	h4							
De ferme	h5			*	*	*	*	
Mixte	h6	*					*	*
Unifamiliale 2	h7			*	*	*	*	

Commerce	C							
Détail & services	c1							
Mixte	c2							
Artériels	c3			*	*	*	*	
Services pétroliers	c4							
Industrie	I							
Fabrication	i1							
Site d'enfouissement	i2							
Autre que I1 et I2	i3							
Agricole	A							
Culture	a1			*	*	*	*	
Élevage	a2			*	*	*	*	
Usage connexe	a3			*	*	*	*	
	a4							

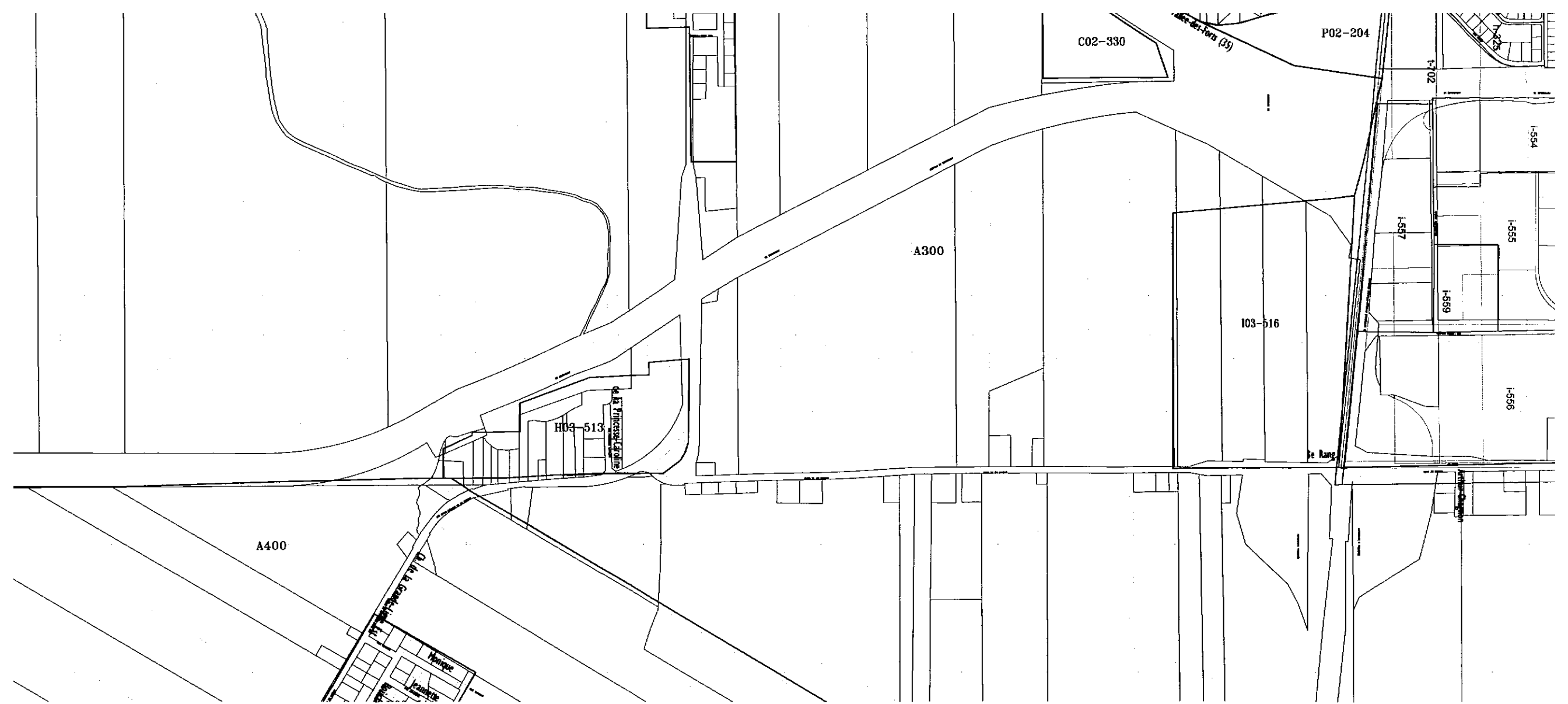
Communautaire	P							
Institutionnel/adm	p1							
Utilité publique	p2							
Récréation	p3		*					
Récréation extensive	p4			*	*	*	*	
Conservation	p5							

Usages	Permis		(4)	(4)	(4)	(4)		
Spécifiquement	Exclus		(5) (7)	(6) (7)	(5) (7)	(5) (7)		

Amendement / no. régl.								
Dispositions spéciales	9.2		5.2.4 6.6 9.2	5.2.4 6.6	5.2.4 6.6 9.2	5.2.4 6.6		

Notes :

- (4) Les gîtes touristiques (bed & breakfast) et les tables champêtres.
 (5) Les centres de tir et l'aéromodélisme.
 (6) Les centres de tir.
 (7) Établissement où l'on sert principalement à boire (boissons alcooliques) et détenant un permis de brasserie, un permis de taverne, un permis de bar, ou un permis de club au sens de la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q., ch. P-91).
 Commerce de biens et services où est exploitée de façon partielle ou intégrale la nudité des personnes sur place.
 Établissement dont l'activité principale est la danse et détenant un permis de brasserie, un permis de taverne, un permis de bar, ou un permis de club au sens de la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q. ch. P-91).
 Établissement dont l'activité principale est la danse et ne détenant pas un permis de brasserie, un permis de taverne, un permis de bar, ou un permis de club au sens de la Loi sur les permis d'alcool (L.R.Q. ch. P-91).



C02-330

P02-204

Rue de la Forêt (39)

I-702

I-554

A300

I-557

I-555

I-559

103-516

I-558

H03-513

Centre de la République

Rue de la République

A400

Rue de la Liberté

Paroisse

Centre